

Décision

Générale

colonial

Décision n° 378 Décisions concernant les Services Etat

n° 378

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mars 1960

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro
30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Pfaff (Jean), Chef de gare du port de Djibouti, est habilité à constater par procès-verbaux les infractions à la police des chemins de fer. M. Pfaff prêterait serment devant le Tribunal civil de Djibouti.